



Conseil communal
de Noville

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 06 décembre 2019

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 03-2019, du 11 novembre 2019, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020,
- ayant entendu le rapport de la commission des finances et de gestion,

Amendements :

La COFIGE propose de refuser les comptes suivants :

- 1 compte no 18.353.00 : Part au déficit transport VMCV de CHF 247'501.-,
 - 2 compte no 22.452.02 : péréquation – complément VMCV de CHF 83'436.-.
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

Sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- ▶ **d'adopter** le budget de fonctionnement 2020 tel qu'amendé , et bouclant sur un excédent de charges de CHF **218'890.20**,
- ▶ **de prendre acte** du budget d'investissement 2020 tel que présenté, d'un montant total de CHF **1'650'800.00**.

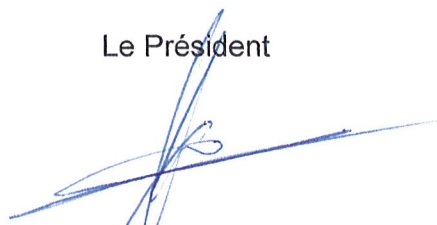
Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité, il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

Noville, le 06 décembre 2019

Extrait conforme.

L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard